

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2016 – 7

Date validation officielle : 15 décembre 2016	<b>Objet</b> : Bilan de la gestion de la réserve naturelle nationale du ravin de Valbois par le conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté depuis le 31 décembre 2013	<b>Vote</b> : unanimité
--	--	-------------------------

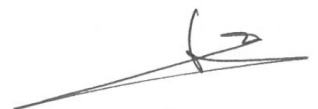
Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bourgogne Franche-Comté réuni en séance plénière le 15/12/2016, a examiné, au titre de l'article 5 de la convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale du ravin de Valbois signée le 31 décembre 2013 entre l'Etat et le conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, les éléments du bilan de la gestion conduite depuis la signature de cette convention.

Vu la validation par le CSRPN de l'évaluation du troisième plan de gestion portant sur la période 2011-2015 (séance du 23/04/2015),  
Vu la validation par le CSRPN du quatrième plan de gestion établi par le gestionnaire pour la période 2017-2026 (séance du 06/10/2016),  
Vu les rapports d'activités annuels 2014 et 2015 et l'état d'avancement de la réalisation du programme 2016,  
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne Franche-Comté,

Le CSRPN émet un avis favorable sur la gestion de la réserve naturelle nationale du ravin de Valbois conduite par le conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté sur la période écoulée 2014-2016.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU